

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article139>



Concours internes : recul du Ministère

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance - M.I.-S.E. -



Publication date: vendredi 19 septembre 2003

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Le Cabinet du ministre donne gain de cause au SNES sur les dispositions de la note de service concernant les MI-SE, parue au *B.O. Spécial Concours* de juillet dernier.

Cette circulaire, **contrairement aux instructions données aux rectorats**, sera maintenue en l'état, ce qui signifie que **les MI-SE pourront bien se présenter aux concours internes**, sous conditions de diplôme et d'ancienneté (3 ans).

Les textes concernant les concours sont modifiés en conséquence.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 23 septembre 2003.



Fédération Syndicale Unitaire

